

## A.16 Inscriptions à la maternelle : élèves ayant des besoins particuliers (exemple de protocole pour aider les parents à inscrire leur enfant ayant des besoins particuliers)

### *Inscriptions à la maternelle : élèves ayant des besoins particuliers*

Le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières travaille en collaboration avec les agences communautaires et l'école provinciale, Centre Jules-Léger, pour la coordination des services.

Les élèves ayant des besoins particuliers provenant d'autres programmes, notamment les programmes :

- préscolaires de garderies;
- préscolaires destinés aux élèves sourds;
- préscolaires concernant le langage et la parole;
- intensifs d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme,

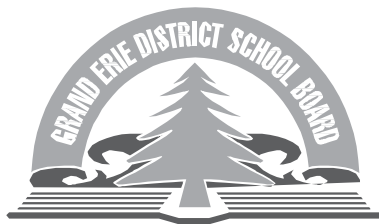
sont intégrés dans les écoles du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières selon une démarche établie et conforme à notre modèle de prestation de services qui prévoit des étapes d'observation et de consultation par le biais d'une étude de cas qui assurera les évaluations et interventions requises pour l'intégration scolaire.

Le tableau suivant présente la démarche selon le programme.

<i>Programmes</i>	<i>Démarche</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• préscolaires de garderies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire une étude de cas avec les intervenants et les parents</li> <li>- observer au préalable pour identifier les besoins</li> <li>- revoir l'évaluation ou, le cas échéant, planifier une évaluation (délai de 3 à 6 mois)</li> <li>- établir les programmes et services</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• préscolaires destinés aux élèves sourds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- établir le plan de transition avec l'école provinciale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• préscolaires concernant le langage et la parole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- convoquer une réunion de transition entre le personnel de l'agence et l'orthophoniste du Conseil</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• intensifs d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire une étude de cas avec les intervenants et les parents</li> <li>- observer, dans la mesure du possible, au préalable</li> <li>- étudier les évaluations et recommandations</li> <li>- établir les programmes et services</li> </ul>

La direction des programmes et services en enfance en difficulté assume la responsabilité de la coordination des services.

**A.17 Transition dans une autre salle de classe ou une autre école des élèves ayant des besoins particuliers : scénario d'apprentissage**



# Transition pour les élèves ayant des besoins particuliers

